



CONSEIL MUNICIPAL



Proces-Verbal du 29 avril 2014

OBJET**2014-04-29/1(80)-TARIFS ALSH ETE 2014 - ENFANCE ET PASSERELLE – PARTICIPATION DES FAMILLES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

➤ **FIXE** les tarifs suivants pour les activités 2014:

2013	enfant Entrammes			Enfant hors	scolarisé Entrammes
	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3		
Journée centre	13.48	13.05	12.62	22.47	31.39
Journée semaine complète	11.32	10.96	10.60	20.66	30.13
Mini camp	23.43	23.00	22.57	32.41	41.34
Proposition 2014	1.63%				
Journée centre	13.70	13.26	12.83	22.84	31.90
Journée semaine complète	11.50	11.14	10.77	21.00	30.62
Mini camp	23.81	23.37	22.94	32.94	42.01

Un versement de **13,70 €** d'arrhes (correspondant au tarif journée centre enfant Entrammes) par enfant et par semaine (quel que soit le nombre de jour de présence), non remboursable, non reportable sur une autre semaine est demandé à l'inscription pour les activités au centre et pour les camps

Une réduction sera appliquée à partir de la troisième semaine, pour l'ensemble des participants (semaine complète de 5 jours consécutifs) et quel que soit le nombre d'enfants, soit :

-De la 3^è à la 6^è semaine : réduction de **7,32 €** par semaine dès la première semaine.

-A partir de la 7^è semaine : réduction de **22,22€** par semaine.

OBJET**2014-04-29/2(81)-ALSH JEUNESSE – ETE 2014 - TARIFS CAMPS ET ACTIVITES**

Le Conseil municipal, compte tenu des activités proposées aux jeunes au cours des vacances d'été (Juillet 2014) :

➤ **FIXE** les tarifs des activités ainsi qu'il suit, par jeune :

	TARIF 1 quotient>800	TARIF 2 500<quotient<800	TARIF 3 quotient </=500
Laser Games à Laval	13,74	13,42	13,1
Sortie mer à Erquy	13,7	13,26	12,83
Repas à Entrammes	3,2	3,1	3,0
Atlantides au Mans	8,76	8,71	8,65
Soirée Québécoise à Entrammes	3,2	3,1	3
Parc Astérix à Paris	39,66	39,28	38,9
Course d'orientation à L'Huisserie	3,5	3,5	3,5
Soirée astro à Nuillé avec repas	6,7	6,6	6,5
Soirée astro à Nuillé sans repas	3,5	3,5	3,5
Sortie St Denis du Maine avec swin golf	9,56	9,48	9,4
Sortie St Denis du Maine sans swin golf	7	7	7
Pêche sur le bord de La Mayenne sans carte	3,5	3,5	3,5
Pêche sur le bord de La Mayenne avec carte	9,9	9,7	9,5
Soirée caisse à savon à Argentré	3,5	3,5	3,5
Sponge Ball à L'Huisserie	3,5	3,5	3,5
Kayak à La Rincerie	14,36	14,13	13,9
Journée champêtre (lieu par défini mais dans l'agglomération)	3,5	3,5	3,5
Cinéma en plein air avec repas à Entrammes	3,2	3,1	3
Séjour de 8 jours à St Brévin Les Pins	197,11	190,95	184,79
Arrhes séjour St Brévin Les Pins	39,42	38,19	36,96
Séjour caisse à savon de 5 jours à Argentré	77,28	74,87	72,45
Arrhes séjour caisse à savon	15,46	14,97	14,49

OBJET

2014-04-29/3(82)-ACCUEIL STAGIAIRE – BPJEPS

Il est possible de se porter candidat pour accueillir un stagiaire BPJEPS de la formation des francas. La formation commencera en septembre 2014 pour se terminer en octobre 2015. Elle est prise en charge par le Conseil Général et donc ne coûtera pas d'argent à la commune. Le stagiaire serait 1 semaine à 1 semaine et ½ en formation au CREF et le reste du temps au centre (notamment toutes les vacances scolaires). Prendre un stagiaire permettrait de consolider l'équipe sur les TAP, d'assister les directrices dans leur charge et de les remplacer lorsqu'elles seront absentes (congé, formation, formatrice...)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DONNE SON ACCORD** pour poser une candidature afin d'accueillir un stagiaire BPJEPS de la formation des Francas dans les conditions définies ci-dessus.

OBJET

2014-04-29/4(83)-TAUX D'IMPOSITION TAXES LOCALES – 2014

Les conseillers municipaux proposent que le taux des taxes d'habitation, sur le foncier bâti et le foncier non bâti soient votés comme suit :

Les taux seraient alors :

- Taxe d'habitation : 16,62%
- Taxe sur le foncier bâti : 18,84%
- Taxe sur le foncier non bâti : 39,43%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de voter les taux comme suit, soit :

Taxe d'habitation	16,62 %
Foncier bâti	18,84 %
Foncier non bâti	39,43 %

OBJET

2014-04-29/5(84)- COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2014

Le conseil municipal **ADOpte** à l'unanimité le budget primitif 2014 qui se présente comme suit :
La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 1 822 329,32 €

La section d'investissement s'établit comme suit

Investissement dépenses : 657 686,65 €
Investissement recettes : 800 080,30 €

OBJET

**2014-04-29/6(85)- BUDGET PRIMITIF 2014
LOTISSEMENT « LE MOULIN DE LA ROCHE »**

Le Conseil Municipal **ADOpte** le budget primitif 2014 qui se présente comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 70 100,00 €
La section d'investissement s'équilibre à la somme de 70 100,00 €

OBJET

**2014-04-29/7(86)-SUBVENTION AMICALE MAYENNAISE DE L'ARMEE DE L'AIR POUR POSE STELE
COMMEMORATIVE**

Une stèle va être installée au lieu-dit « Les Poiriers » en mémoire des 7 aviateurs Canadiens et Anglais dont l'avion s'est écrasé à cet endroit le 10 juin 1944, après avoir été touché par l'armée Allemande. L'inauguration de la stèle aura lieu le 10 juin 2014. Afin de commémorer cet événement, Monsieur le Maire propose d'allouer une somme pour l'acquisition de la stèle, dont la prise en charge est également assurée par l'ONAC et le Souvenir Français.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 250 € à l'Amicale Mayennaise de l'Armée de l'Air pour l'acquisition de la stèle et d'acquérir une gerbe d'un montant de 50 € pour la cérémonie soit un total de 300 €.